

PROVINCE DE QUÉBEC38^e LÉGISLATURE1^{RE} SESSION

QUÉBEC, LE 3 AVRIL 2008

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

Québec, le 3 avril 2008

Aujourd'hui, à quinze heures trente-quatre minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner le projet de loi suivant:

n° 62 Loi modifiant la Loi sur la Régie des installations olympiques

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.